



APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENCE POUR UN COLLECTIF D'ARTISTES

**Les zones humides de la Planèze :
lieux d'interaction entre le public et les artistes**

Septembre – Novembre 2023





Présentation du territoire



Située au Sud-Est du département du Cantal, limitrophe avec les départements de la Lozère, de l'Aveyron et de la Haute-Loire, la Communauté de communes Saint Flour Communauté a été créée le 1er janvier 2017. Elle regroupe 53 communes et près de 25 000 habitants répartis sur une surface de 1366 km².

La Communauté de communes s'est dotée progressivement de la compétence culturelle à partir de 2003 et place depuis la culture au sein de son projet de développement comme l'un des vecteurs majeurs de son service aux habitants, de son attractivité et de son rayonnement. Elle inscrit son action culturelle en transversalité avec l'ensemble de ses services, en partenariat avec les communes et les associations du territoire.

Depuis plusieurs années, Saint-Flour Communauté édite de façon semestrielle, son agenda culturel pour valoriser et promouvoir la richesse de l'offre culturelle sur son territoire. La Communauté de communes est par ailleurs organisatrice d'une saison de spectacles vivants, de résidences, d'une Biennale d'art contemporain, d'expositions accompagnées d'une médiation envers tous les publics.



Contexte de la résidence

Cet appel à candidature intervient dans le cadre de « **la Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle** » proposée sur le territoire de Saint Flour Communauté, de 2019 à 2023, actuellement en cours de renouvellement.

Les différents partenaires sont l'Etat, représenté par les ministères de la Culture (DRAC) et de l'Éducation nationale, le Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Cantal, la CAF du Cantal et Saint Flour Communauté.

La résidence s'adresse à un **collectif d'artistes diplômés** constitué ou se constituant pour cet appel, ayant une pratique professionnelle dans une ou plusieurs des **différentes disciplines** suivantes : théâtre, musique, danse, cirque, illustration, lecture, arts plastiques et visuels... sous différentes formes.

Cette résidence souhaite **sensibiliser les habitants aux pratiques artistiques et à des problématiques environnementales**. L'enjeu de la mobilisation des habitants dans ce projet étant central, il est nécessaire que le collectif d'artistes soit en capacité d'aller à la rencontre, de communiquer et d'interagir avec les habitants.

Le collectif d'artistes sera aussi sollicité pour encadrer des ateliers auprès des établissements scolaires et animer des ateliers de pratiques artistiques auprès du tout public durant sa résidence.

La résidence de **6 semaines** sera découpée en deux temps : une première période de deux semaines en septembre et une seconde période de quatre semaines entre octobre et novembre.

La résidence est dotée d'une **bourse de 15.000 euros**. Il appartient au collectif de répartir cette somme entre honoraires, frais de déplacements et frais de bouche. La collectivité met à disposition du collectif un logement.

Une **enveloppe supplémentaire de 5000 euros** sera attribuée pour l'ensemble des frais de production, de diffusion et d'édition. Les résidents devront posséder un véhicule.

La résidence aura comme lieu de réflexion et de création un espace singulier caractéristique du territoire, à savoir l'une des zones humides de la Planèze, **la Narse de Nouvialle**.

La Narse de Nouvialle est une **zone humide majeure pour le territoire**, située au cœur de la Planèze de Saint-Flour, sur un **vaste plateau agricole** formé par les coulées de lave du volcan cantalien. Elle joue un rôle primordial pour la **régulation de l'eau** et elle abrite une **biodiversité exceptionnelle**. Intégrée à un réseau de zones humides appelées « Narses », elle est **classée Natura 2000**, et fait ainsi l'objet de nombreuses animations de sensibilisation auprès du jeune public.

Les résidences sont attendues dans **leurs capacités de création générant des outils et des modalités de réflexions et de rencontres**.



Les objectifs de la résidence

1. Valoriser des problématiques environnementales liées aux zones humides par le biais de rencontres artistiques :

Réserves d'eau en période de sécheresse, conservation de zone de stockage de carbone, économie agricole, lieux de reproduction d'espèces animales et végétales, utilité pour la vie quotidienne, etc.

2. Permettre au plus grand nombre d'habitants d'appréhender les arts et la culture :

- Encourager et accompagner des liens intergénérationnels et l'expression artistique des habitants.
- Renforcer l'accès et l'autonomie des habitants dans le domaine culturel en permettant de mieux découvrir les différents services et actions proposées.
- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle en synergie avec les actions et les ressources existantes sur le territoire.
- Favoriser l'émergence et le développement de partenariats avec les acteurs culturels du territoire en s'appuyant sur des ressources locales.

3. Cibler les publics prioritaires :

La résidence doit cibler en priorité :

- Les jeunes générations - petite enfance, enfance, adolescence, jeunesse - dans tous les temps de leur vie (temps scolaire, péri-scolaire, extra-scolaire).
- Les personnes qui pour des raisons culturelles, économiques, géographiques, physiques n'ont pas d'accès simple à la pratique et à la vie artistique, et ont peu d'espace de liberté d'expression culturelle (résidents en Ehpad ou foyers médicalisés, IME, Adapei...).
- Les agriculteurs, naturalistes, randonneurs, sportifs, pêcheurs, chasseurs, touristes, professionnels de l'alimentation, etc.

Pour atteindre ces enjeux, **le collectif d'artistes s'appuiera sur l'expertise et l'accompagnement des services de la collectivité dans :**

- Le champ de l'écologie : le service Environnement et Transition énergétique
- Le champ de l'accompagnement artistique : le Conservatoire et la diffusion
- L'accompagnement auprès des publics : le Pays d'art et d'histoire

A cela s'ajoute **le milieu associatif et les établissements scolaires de proximité** dont le lycée professionnel agricole Louis Mallet.



CALENDRIER

1. DIFFUSION DE L'APPEL A CANDIDATURE : Avril 2023

2. DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : Mercredi 3 mai 2023 –
Cachet de la poste faisant foi (tous les dossiers sont envoyés par la poste à l'adresse suivante : Appel à résidence 2023, Conservatoire de Saint Flour Communauté, 11 rue de Belloy, 15 100 Saint Flour)

3. REUNION DU JURY : Mi-mai 2023

4. DEMARRAGE DE LA RESIDENCE : Septembre 2023

DOSSIER DE CANDIDATURES

- Une lettre de présentation et de motivation du collectif d'artistes
- Un document présentant les premiers axes de travail envisagés (maximum 4 pages)
- Un dossier artistique construit en commun